// COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 novembre 2026

Régionalisation de la PPE 3 : les territoires au rendez-vous de la transition énergétique, à l'État de concrétiser leurs ambitions

Les travaux menés dans les Comités régionaux de l'énergie (CRé) témoignent d'une mobilisation réelle des élus locaux et des territoires en faveur de la transition énergétique. Dans plusieurs régions, les propositions d'objectifs de développement des énergies renouvelables traduisent une ambition forte, parfois supérieure aux objectifs nationaux à l'horizon 2035. Pour le Syndicat des énergies renouvelables (SER), cette dynamique constitue un signal encourageant : les territoires sont conscients des potentiels importants dont ils disposent et sont prêts à contribuer pleinement à la mise en œuvre de la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3). Le Gouvernement doit désormais s'appuyer sur cette mobilisation pour traduire les ambitions exprimées en objectifs régionaux cohérents et en moyens d'action concrets.

Des territoires mobilisés, des ambitions à conforter

La régionalisation de la PPE 3 a permis d'engager un travail de concertation à l'échelle régionale autour des trajectoires de développement des énergies renouvelables. Les propositions issues des Comités régionaux de l'énergie (CRé) font apparaître des dynamiques positives :

- La somme des objectifs proposés par les Comités régionaux de l'énergie pour le solaire photovoltaïque dépasse les objectifs cibles de la PPE 3 de plus de 3 GW à 2030 et de 0,5 à près de 9 GW en 2035. Les territoires ont démontré leur volontarisme pour développer cette filière compétitive et indispensable à la décarbonation de notre mix énergétique.

- Pour l'éolien terrestre, la somme des votes des CRé n'est qu'à quelques centaines de MW de l'objectif PPE 3 de 2030 et dépassent de 0,4 à 0,8 GW les objectifs pour 2035. À l'image de la filière solaire, ce résultat témoigne d'une volonté générale des territoires de poursuivre le développement de l'éolien, et ce, malgré l'adoption à une voix près d'un moratoire en Hauts-de France (8 votes pour, 7 votes contre, 16 abstentions, 1 non exprimé et 13 absences lors du vote). Celui-ci a conduit à proposer une trajectoire en dehors de toute réalité puisqu'elle implique de fixer à 6,6 GW les objectifs cibles de la région aux horizons 2030 et 2035 alors que la capacité installée fin juin 2026 est de 6,7 GW. Le SER regrette cette trajectoire, en Hauts-de-France, déconnectée des travaux techniques pourtant riches des acteurs du CRé, dans l'une des régions avec le plus fort potentiel de développement, notamment à travers le renouvellement de parcs existants qui permet d'augmenter la puissance installée tout en réduisant le nombre de mâts.
- Pour l'hydroélectricité, les objectifs cumulés sont également en ligne avec les ambitions de la PPE : ils atteignent 27,03 GW en 2030 (contre 26,3 GW) et de 27,15 GW à 28,37 GW en 2035 (contre 28,7 GW).
- Plusieurs CRé ont également exprimé un volontarisme marqué en matière de géothermie profonde.

Ces résultats témoignent de la volonté des territoires de se saisir des enjeux énergétiques et de construire des trajectoires adaptées à leurs ressources et à leurs perspectives de développement. Ils confirment l'importance d'une planification territoriale qui s'appuie sur les réalités locales, les projets identifiés et le dialogue entre les élus, les services de l'État, les gestionnaires de réseaux et les filières renouvelables. Ils démontrent enfin qu'à l'échelle locale, il est possible de dépasser les postures et les caricatures dont font trop régulièrement l'objet certaines filières renouvelables et qui desservent la qualité du débat public national.

Si les propositions régionales constituent de façon générale une base encourageante, certaines trajectoires restent en deçà des potentiels identifiés et des objectifs nationaux de la PPE 3. Des ajustements sont donc nécessaires. C'est notamment le cas du biométhane injecté : malgré une dynamique régionale très significative (volonté de multiplier par 3,3 à 4,3 de la production en moins de 10 ans), les objectifs retenus sont encore loin des objectifs de la PPE et des potentiels régionaux. C'est également le cas de la géothermie de surface, même si les CRé ont déjà validé la volonté de multiplier par 2,4 à 3 la production en moins de 10 ans.

Concernant la biomasse solide, la filière est en phase avec les ordres de grandeur retenus et proposés à la ministre de l'Energie, mais insiste sur la nécessité de prioriser les valeurs hautes des objectifs proposés à horizon 2035, afin de conserver une trajectoire linéaire cohérente avec sa dynamique de développement.

A l'État maintenant de donner aux territoires les moyens de concrétiser leurs ambitions

Le SER appelle ainsi le Gouvernement à publier rapidement le décret de régionalisation et d'en faire un outil au service de la transition énergétique. Cela suppose de retenir des objectifs à la hauteur des potentiels régionaux, de garantir que leur cumul permette l'atteinte des objectifs nationaux, notamment pour le biométhane, et la géothermie, de préserver en Hauts-de-France les perspectives des projets éoliens, notamment la dynamique de repowering et de tenir compte des ambitions régionales dans le dimensionnement des capacités de raccordement nécessaires à la réalisation des projets.

Cette démarche doit également s'accompagner d'une visibilité de long terme pour les acteurs, ainsi que d'une mobilisation des leviers d'action des pouvoirs publics, notamment pour soutenir les projets, accompagner le développement des infrastructures énergétiques et lever les contraintes qui bridents certains potentiels de développement.

La transition énergétique ne se décrète pas uniquement à l'échelle nationale : elle se concrétise dans les territoires. La régionalisation doit être une étape importante de la consolidation de cette stratégie nationale et de sa mise en œuvre et en aucun cas un facteur limitant.

« Les travaux des Comités régionaux de l'énergie montrent que la transition énergétique se construit avant tout dans les territoires. Les ambitions exprimées dans plusieurs régions sont un signal positif : il existe une volonté d'agir et des potentiels à mobiliser. Il appartient désormais à l'État de donner toute sa portée à cette dynamique et de faire de la régionalisation un levier de réussite de la PPE 3. »

Jules Nyssen, président du SER.

Tableau comparatif entre la somme des objectifs votés en CRé (dont région AURA) et ceux de la PPE 3 :

(en GW)	capacité à fin S1 2026	2030		2035	
		Somme CRé	PPE	Somme CRé	PPE
Solaire PV	25,6	51,1	48	63,8 - 85,5	55 - 80
Eolien terrestre	24,1	30,6	31	35,4 - 40,8	35 - 40
Hydroélectricité	25,53	27,03	26,3	27,15 - 28,37	28,7
Biomasse solide		126,56	138	115,77 - 129,8	120 - 153
Géothermie profonde		6,43	6	9,26 - 10,27	8 - 10
Géothermie de surface		7,97	10	11,92 - 14,84	15 - 18
Gaz renouvelables		36,91	44	51,7 - 67,68	47 - 82

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr